



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

*Commission nationale des programmes
de l'enseignement musical*



DRUMSET

Division supérieure

Mai 2011

**Compétences souhaitées en fin de cycle
Programme d'examen**

COMPETENCES SOUHAITEES

1. Pour certains élèves, le cycle supérieur est le commencement d'études supérieures; il se distingue par l'intensité des horaires d'études et par sa vocation à préparer la professionnalisation. L'accès à la division supérieure est réservé aux élèves dont la compétence a été vérifiée par une épreuve. Le diplôme supérieur est reconnu équivalent à une première année d'études supérieures et l'examen pour l'obtention de ce diplôme se déroule au niveau national dans un conservatoire. ¹⁾
2. L'objectif du cycle supérieur porte sur les mêmes contenus que le 3^e cycle spécialisé. Visant les perspectives de l'enseignement universitaire et d'emploi, les études de ce cycle mènent en particulier à la connaissance d'un large répertoire, individuel et collectif.
3. Approfondissement des techniques instrumentales et musicales permettant une interprétation convaincante
4. Recherche d'une interprétation personnelle face aux différents styles musicaux traditionnels et actuels la capacité à expliciter ses options d'interprétation, une culture ouverte à l'ensemble des courants musicaux passés et contemporains.

PROGRAMME D'EXAMEN de fin de cycle

Épreuve d'admission :

Le programme d'admission, d'une durée de 25-30 minutes, comprend plusieurs œuvres au choix de styles différents.

Le programme sera présenté en entier.

Toute prestation ne respectant pas les durées prévues peut entraîner des sanctions.

Récital :

Le programme du récital aura une durée de 40 à 45 minutes.

Le programme sera présenté en entier.

Toute prestation ne respectant pas les durées prévues peut entraîner des sanctions.